



FEDERATION FRANCAISE DE TIR À L'ARC
EXERCICE COMPTABLE 2021
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 MARS 2022.

Rapport des Trésoriers – Thierry DEFRANCE de TERSANT et Julien MEGRET

Présentation générale :

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

Les comptes au 31 Décembre 2021, ont été vérifiés par Monsieur le Commissaire aux comptes les 9 et 10 Février 2022.

Il convient de remercier Monsieur le commissaire aux comptes pour son intervention, ainsi que les services de la Fédération et tout particulièrement notre Chef Comptable, Philippe CABAREZ pour les diligences et la rapidité apportées. Il doit être noté que ce sera son dernier exercice au sein de la Fédération, puisqu'il a décidé de réorienter sa carrière.

Il est le comptable de la Fédération depuis 33 ans, et pour ma part ayant collaboré avec lui depuis 13 ans, je tiens à le remercier tout particulièrement de son professionnalisme et de sa disponibilité, ainsi que Magali COURTOIS qui a pris sa retraite à la fin de l'année 2021.

Les comptes ont été arrêtés et approuvés par le Comité Directeur du 16 Février 2022.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes mis à disposition de l'assemblée sont ceux de la comptabilité analytique d'exploitation qui permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes, par rapport aux prévisions.

La comptabilité générale est concordante et est vérifiée par le Commissaire aux comptes.

Les annexes fiscales ont également été publiées.

Résultat Général

Le total des charges s'élève à 5.086.358 €

Le total des produits s'élève à 5.268.765 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de **182.407 €**. (soit 3% du total des produits)

Évènements principaux de l'année 2021

Le budget a été fortement impacté par la poursuite de la crise sanitaire d'une part, et par les organisations de l'étape 2021 de la Coupe du Monde TAE et du tournoi de pré-qualification Olympique.

Les différences très importantes en termes de recettes et dépenses sont principalement dues aux transferts de fonds liés à ces organisations.

Des budgets primitifs modifiés ont été présentés aux différents bureaux et Comités Directeurs en fonction des nécessités.

L'Agence Nationale du Sport avait octroyé à la Fédération une subvention « haut niveau » de 898.000 €, mais ne nous a versé que 700.000 € en raison d'un montant de 198.000 € de Fonds dédiés de 2020 ; et une subvention au titre du « contrat annuel de développement » de 96.000€, supérieure à ce qui était prévu, un complément ayant été attribué malgré des fonds dédiés 2020 de 18.333 €.

Nous avons également perçu 104.100 € au titre d'un Fonds de compensation « covid » et 30.000 € d'aide à la gestion du PSF (ex-CNDS).

Une exonération de charges sociales nous a également été accordée pour un montant de 44.715 €.

Si la prise de licences 2021 a été en forte diminution et a impacté le budget en raison de l'affectation du montant des licences « prorata temporis » sur 2020 (4/12eme) et 2021 (8/12eme), la nette reprise des licences 2022 a été bénéfique pour le budget 2021.

Les Fonds spéciaux ont été sollicités sur plusieurs points :

- Le Fonds Grands évènements pour 272.000 € : déficit du COFTA
- Le Fonds PARIS 2024 pour 24.675 € : Aides CIP athlètes HN
- Le Fonds 50 salles pour le Tir à l'arc pour 25.000 € pour divers projets approuvés.
- Le Fonds de relance pour 62.155 € pour des opérations d'animation et le remboursement des inscriptions des concours au calendrier.

Les engagements de dépenses sur ces fonds font toujours l'objet de décision soit d'une commission spéciale, soit du bureau fédéral.

La trésorerie courante est restée largement positive tout au long de l'année et ne pose pas de problème. Les placements sont actuellement peu rémunérateurs, mais l'évolution des taux sera suivie tout au long de l'année pour voir ce qui pourra être fait.

Le solde des prêts en cours pour les locaux de Noisy-le-Grand est de 562.397 €. Ils sont à échéances 2027 et 2029.

Les locaux de l'ancien siège de Rosny-Sous-Bois ont été vendus pour 460.000 €. Mais il a été constitué une provision de 50.000 € pour les travaux votés avant la vente restant à notre charge.

Les autres faits marquants sont bien entendu l'annulation de compétitions nationales et la gestion inhérente à la crise sanitaire.

Il doit également être noté que sans l'attribution des diverses aides exceptionnelles indiquées, le résultat serait nul.

Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2021.

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 182.407 € de la manière suivante :

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » :	100.000 €
Au compte de projet associatif « Équipements » :	80.000 €
Au compte de report à nouveau :	2.407 €

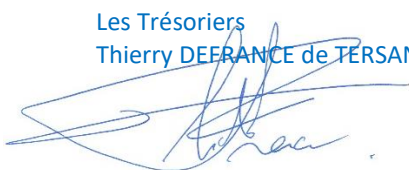
Après affectation du résultats l'état des Fonds spéciaux sera le suivant :

N° de cpte	DESIGNATION	MONTANT AU	AFFECTATION	MONTANT	DEPENSES 2021	MONTANTS AU	AFFECTATION	SOMMES ENGAGÉES	MONTANTS après aff. résultat
		31/12/2020	RESULTAT 2020	APRES AFFECTATION		31/12/2021	RESULTAT 2021		
106681	PARIS 2024	400 000	100 000	500 000	24 675	475 325	100 000		575 325
106684	50 salles pour le Tir à l'arc	100 000	100 000	200 000	25 000	175 000	80 000	30 000	225 000
106685	RELANCE post COVID	0	150 000	150 000	62 155	87 845	0		87 845
			VERSEMENTS 2021						
487710	Fonds GRANDS EVENEMENTS	588 653	134 510	723 163	307 000	416 163			416 163
						TOTAL ENGAGEMENTS		30 000	

Conclusion :

Malgré des années compliquées, et grâce à une gestion attentive depuis de nombreuses années, la situation financière de la Fédération est saine

Les Trésoriers
Thierry DEFRANCE de TERSANT



Julien MEGRET

